

Déclaration de l'exportateur Envoi de documents Russie

L'envoi de documents en référence se compose des documents suivants :

<input type="checkbox"/> Documents Commerciaux	<input type="checkbox"/> Diplôme et certificats	<input type="checkbox"/> Documents financiers
<input type="checkbox"/> Pouvoirs	<input type="checkbox"/> Décisions de justice	<input type="checkbox"/> Brochures, catalogues et dépliants
<input type="checkbox"/> Traités / accords	<input type="checkbox"/> Communications des autorités	<input type="checkbox"/> Passeports et cartes d'identité
<input type="checkbox"/> Justificatifs de paiement	<input type="checkbox"/> Actes notariés	<input type="checkbox"/> Certificats de travail
<input type="checkbox"/> Permis de conduire et papiers du véhicule	<input type="checkbox"/> Autorisations et licences	<input type="checkbox"/> Documents relatifs à la retraite et à la sécurité sociale
<input type="checkbox"/> Preuves de conformité / Certificats	<input type="checkbox"/> Documents médicaux	<input type="checkbox"/> certificats d'impôt sur les salaires et similaires
<input type="checkbox"/> Documents relatifs au droit des sociétés (tels que les statuts, les extraits du registre / livre des sociétés et autres, les directives dans une entreprise)	<input type="checkbox"/> Documentation technique (modes d'emploi, descriptions techniques, dessins/schémas, listes de contrôle, tableaux de calcul, descriptions de produits, instructions et autres)	<input type="checkbox"/> Documents d'état civil, certificats et attestations (acte de mariage, acte de naissance, etc.)
<input type="checkbox"/> Documents relatifs aux achats de biens immobiliers et extraits du registre foncier	<input type="checkbox"/> Documents de droit public tels que les attestations de domicile	<input type="checkbox"/> Autres :
Description :		
Si disponibles, veuillez préciser ci-dessous les informations suivantes concernant votre envoi de documents :		
Date du document	Numéro de document	Nombre de pages

Nous certifions que les documents mentionnés sur la facture n°, qui doivent être déclarés à l'exportation vers la Russie, ne sont pas liés à des biens figurant sur la liste commune des équipements militaires de l'UE (annexe de la directive 2021/1047) et que nous n'avons ni connaissance ni raison de penser que les documents à exporter vers la Russie contiennent des technologies ou des informations destinées à être utilisées dans le cadre d'armes ABC ou de missiles porteurs. Nous ne savons pas non plus que les documents sont liés à une utilisation finale entièrement ou partiellement militaire, ou à une surveillance numérique, ou à une répression interne et/ou à la commission de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire au sens de l'article 4 et de l'article 5 du règlement (CE) n° 2021/821 en vigueur (règlement à double usage). En outre, les documents à exporter ne sont pas liés, directement ou indirectement, à l'assistance technique, aux services de courtage, à d'autres services, à la fourniture, à la fabrication, à l'entretien et à l'utilisation de biens ou de technologies limités par le règlement (UE) n°833/2014 tel que modifié, ou nous disposons, dans la mesure où il s'agit de biens listés, d'une autorisation d'exportation valable délivrée par l'autorité compétente, ou il existe un cas d'exception. Il s'agit en particulier des listes figurant à l'annexe II (exploration pétrolière), à l'annexe X (raffinage du pétrole), à l'annexe VII (biens technologiques), à l'annexe XI (biens aéronautiques ex NC 88), à l'annexe XVI (transport maritime), à l'annexe XVIII (produits de luxe), à l'annexe XX (carburateurs et additifs), à l'annexe XXIII (biens divers destinés à renforcer les capacités industrielles) du règlement (UE) n° 833/2014 tel que modifié et à l'annexe I du règlement 2021/821 tel que modifié (liste des exportations à double usage). Dans la mesure où il s'agit de biens listés à l'annexe I du règlement 2021/821 tel que modifié ou à l'annexe VII du règlement 833/2014 pour lesquels il existe une autorisation d'exportation, ni le destinataire ni l'utilisateur final ne sont des personnes listées à l'annexe IV du règlement 833/2014 tel que modifié.

De même, nous confirmons que nous n'avons ni connaissance ni raison de croire que l'envoi de documents en question s'oppose à une interdiction au sens du règlement (UE) n° 269/2014 tel que modifié ou du règlement (UE) n° 208/2014 tel que modifié (interdiction de mettre à disposition, directement ou indirectement, des fonds ou des ressources économiques aux personnes, entités ou organismes figurant sur les listes de ces

règlements) ou qu'il s'agit d'une transaction avec une personne, une entité ou un organisme figurant à l'annexe XIX du règlement 833/2014 tel que modifié, dans la mesure où aucune disposition d'exception ne s'applique. Nous déclarons que l'envoi de documents en question n'est pas contraire aux interdictions de mise à disposition conformément à l'annexe II du règlement (CE) 692/2014 en vigueur (biens listés à destination ou en provenance de Crimée/Sévastopol) et à l'annexe II du règlement (CE) 2022/263 en vigueur (biens listés à destination ou en provenance des régions de Donetsk et de Louhansk).

En outre, pour l'importation en Russie, nous confirmons qu'il ne s'agit d'aucune des catégories de documents suivantes :

- Matériel imprimé et audiovisuel de nature pornographique transporté en vue de sa vente.
- Matériel imprimé et audiovisuel contenant des informations contraires aux intérêts politiques ou économiques des États membres de l'UEEA, à leur sécurité nationale ou à leur santé.
- Matériel imprimé et audiovisuel contenant des incitations à mener des activités extrémistes ou terroristes ou une apologie publique du terrorisme.
- Matériel publicitaire imprimé ou audiovisuel produit ou diffusé en violation de la législation des États membres de l'UEEA (Union Economique Eurasienne) sur les élections et les référendums.
- Matériel de campagne imprimé ou audiovisuel visant à promouvoir des marchandises ou des symboles nazis ou des marchandises ou des symboles ressemblant à s'y méprendre à des marchandises ou des symboles nazis.
- Produits cartographiques militaires (cartes, atlas, matériel de topographie spatiale) (CAT19).
- Documentation technique (documents normatifs et techniques, de conception, technologiques, opérationnels, logiciels et instructions) pour les produits militaires des catégories : 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 10 ; 11 ; 12 ; 13 ; 14 ; 15 ; 16 ; 17 ; 18 ; 21 ; 22.
- Documents de clé cryptographique (documents papier contenant des informations de clé restreintes pour la conversion cryptographique d'informations à l'aide d'algorithmes de conversion cryptographique d'informations (clé cryptographique) dans des moyens de chiffrement).
- Documentation réglementaire, technique, de conception et d'exploitation des moyens de chiffrement cryptographique (sur tout support).

Nous autorisons la société Condor Speditions-Transport GmbH+Co, Samergasse 27, 5020 Salzburg (ATEOS1000001355) à nous représenter directement pour toutes les questions de droit douanier et de droit du commerce extérieur en rapport avec l'envoi de documents.

Lieu, date

Nom, raison sociale et cachet de la société